

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Plan Local d'Urbanisme METROPOLITAIN
Orleans métropole-Espace Saint Marc
5 Place DU 6 juin 1944
45000 ORLEANS

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Voici mes remarques concernant le nouveau Plan d'Urbanisme Métropolitain sur LA CHAPELLE ST MESMIN :

ZONE UR4-OL : Parcelle BE 350 (Ex.194)

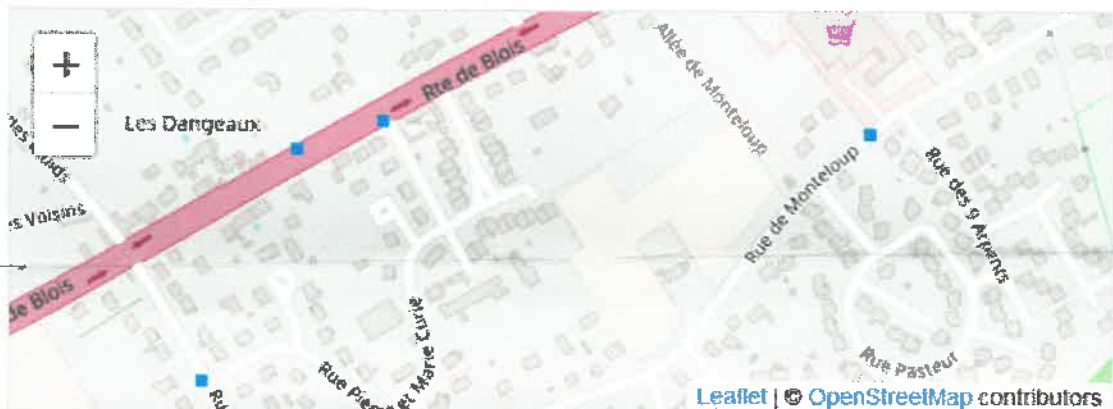
La modification concerne partiellement cette parcelle :

- Ce terrain est en Zone Urbaine et constructible
- « Le cœur d'îlot » proposé est à proximité de **2 zones naturelles** et une **zone boisée**
- **Aucun accès à ce cœur d'îlot.**

Proposition :

Suppression du « cœur d'îlot » concernant cette parcelle et laisser ce terrain constructible.

Parcelle BE 185 - N



- Ce terrain était en Zone Urbaine lors d'un PLU avant le **1^{er} janvier 2020 (zone UB)**
- Une « dent » est notée. Pourquoi zone non constructible ?
- La zone naturelle proposée est à proximité de **2 zones naturelles** et une **zone boisée**

Proposition : Laisser la zone en ZONE UB

Suppression de la dénomination « Zone naturelle » concernant cette parcelle et laisser ce terrain constructible en envisageant la construction de maisons en bord de route, puisqu'une maison existe déjà.

Recevez mes salutations.

[REDACTED]